

longtemps été aux prises avec une nature sauvage qui les écrasait et qu'ils ne croyaient pas pouvoir maîtriser. Toutefois, certains esprits clairvoyants, comme le président Roosevelt—et je songe ici à Teddy Roosevelt—ont remarqué que l'homme semait partout la dévastation et qu'il était impérieux de préserver certains territoires à l'état vierge pour les légères aux générations futures, qui pourraient alors jouir des beautés de la nature.

On a aussi conservé intactes, à des fins historiques, de vastes étendues sauvages—et j'emploie ici l'adjectif «historique» dans son sens le plus large—afin que les Canadiens de notre génération et des générations futures puissent comprendre les luttes qu'ont dû livrer les premiers pionniers et nos lointains ancêtres quand ils ont ouvert à la civilisation cet immense continent de l'Amérique du Nord. La prévoyance dont a fait preuve un homme aussi exceptionnel que Teddy Roosevelt s'est révélée d'une valeur incalculable pour les États-Unis. C'est grâce à lui si de vastes étendues de terres vierges ont été conservées pour les générations futures. La même chose s'est produite au Canada dans une large mesure, et, en tant que Canadiens, nous devons beaucoup aux hommes et aux gouvernements qui ont eu la prévoyance de prendre ces dispositions.

Cependant, ce bill important contient certaines dispositions que je désapprouve. Il témoigne d'une tendance manifeste dans bien des activités du gouvernement, qui cherche à s'éloigner de plus en plus des gouvernés. Le gouvernement instaure des corporations et autres organismes anonymes qui lui servent de tampons entre lui-même, élu pour servir le peuple, et le peuple qu'il est censé servir. J'affirme que plus le gouvernement est directement comptable au peuple, plus il est efficace, car il est alors directement responsable devant le peuple de ses activités.

• (9.20 p.m.)

Je note que le bill,—je serai bref car nous pourrions revenir là-dessus au comité,—modifie la description d'un certain nombre de nos parcs nationaux. D'après un examen rapide des annexes au bill, il semble qu'on réduira la superficie d'au moins quatre de nos parcs, réduction qui sera peut-être peu considérable. Il s'agit des parcs des lacs Waterton, de Kootenay, de Prince Albert et de l'île du Prince-Édouard. La modification des limites est peut-être secondaire, mais il faudra s'en assurer. Quoi qu'il en soit, cette tendance est mauvaise, à mon avis. Je note qu'on agrandira le parc de Terra-Nova, à Terre-Neuve, en vertu des dispositions du projet de loi.

Les parcs nationaux ont de nombreuses raisons d'être. La plus évidente, celle que peut-être admettent le plus volontiers les citoyens, c'est de servir d'endroit de vacances. Les parcs nationaux sont des lieux de récréation. C'est un de leurs avantages et on devrait aménager des installations dans des terrains convenables pour différentes formes de récréation. Il y a d'autres points à considérer. Des parcs nationaux, à mon sens, devraient être aménagés pour garder, dans chaque coin de notre pays, des régions pittoresques dans un état aussi vierge et naturel que possible, afin que les gens puissent voir l'œuvre du Créateur à son état naturel.

Il y a dans notre pays des régions qui offrent des attraits spéciaux. Le parc national de l'île du Prince-Édouard, dont une partie est dans ma circonscription, a l'une des plus belles plages du Canada. Il y a d'excellentes plages dans les provinces Maritimes, dans l'île du Prince-Édouard et dans certaines parties du Nouveau-Brunswick. On devrait affecter un plus grand nombre de ces plages à l'usage du public en les englobant dans des parcs. Ainsi, chacun, riche ou pauvre, y aurait accès et pourrait jouir des avantages qu'elles offrent.

Même dans l'île du Prince-Édouard, nos plages ne constituent pas notre unique capital. Je serais pour l'établissement d'un second parc dans l'île du Prince-Édouard. Depuis longtemps, des entretiens ont lieu à ce sujet entre les deux niveaux de gouvernement. Nous devrions englober dans un parc national d'autres belles plages de cette île. Il faudrait aussi réserver, avant qu'il ne soit trop tard, en vue de la conservation de la faune, des secteurs vierges de l'île du Prince-Édouard où la nature est aussi intacte que nulle part ailleurs au Canada. On pourrait ainsi préserver les espèces d'animaux sauvages que l'on trouve dans cette île. Peut-être ne disparaîtraient-elles pas comme cela s'est produit dans de trop nombreux cas en ce qui concerne les petits animaux et les oiseaux.

Il est trop tard à présent pour conserver un habitat à beaucoup de petits animaux qui faisaient partie de la faune de notre province. Il n'est pas trop tard pour réserver une zone où les oiseaux migrateurs pourraient trouver un habitat convenable. Nous avons dans l'île du Prince-Édouard un grand nombre d'oiseaux migrateurs pour lesquels il convient d'aménager un habitat en vue de préserver leur existence. Ainsi les gens pourraient s'adonner à ce passe-temps si reposant que constitue l'observation des oiseaux et que je préfère, pour ma part, appeler communion avec la nature.